

Transmission virale nosocomiale.

Information des patients : quelles obligations ?

J-M. GERMAIN

Journée des CLIN - 06 mars 2003

Information des patients - Cadre général (1)

- **évolution de la société**
 - exigence croissante du public « droit de savoir »
 - consentement aux soins
- **évolution de la réflexion éthique**
- **évolution de la réglementation**

Information des patients - Cadre général (2)

- **article L. 1111-2 du CSP réformé par la loi du 04/03/02**

« Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent ainsi que sur les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus. Lorsque, postérieurement à l'exécution des investigations, traitements ou actions de prévention, des risques nouveaux sont identifiés, la personne doit en être informée, sauf en cas d'impossibilité de la retrouver. »

- **l'article 16-3, alinéa 2 du code civil**

- **l'article 35, alinéa 1er du décret du 06/09/95 (nouveau code de déontologie médicale)**

Information des patients et risque infectieux

- **a priori**

- information personnalisée
- livret d'accueil

- **a posteriori**

- survenue d'une IN chez le patient
- exposition à un risque identifié a posteriori
- procédure de signalement (DDASS, C.CLIN)

Information des patients et risque viral

Pourquoi informer ?

- **tests disponibles**
- **bénéfice individuel +++**
 - dépistage et traitement précoce
- **bénéfice collectif**
 - éviter contamination entourage
 - évaluer les risques

Information des patients et risque viral

Quand informer ?

Risque identifié +++

ex : portage d'un virus hématogène par un soignant réalisant des actes invasifs

ex : identification d'une pratique à risque ayant entraînée une contamination chez un ou plusieurs patients

ex : dysfonctionnement d'une machine à laver les endoscopes

Information des patients et risque viral

Qui informer ?

= personnes susceptibles d'avoir été exposées au risque identifié

- nombre limité de personnes
- période de temps limité
- circonstances bien définies

Information des patients et risque viral

Mise en œuvre du rappel ? (1)

- **cellule de suivi**

- CLIN, EOH, direction, C.CLIN, DDASS, experts extérieurs, ...
- réunions fréquentes
 - définition des patients exposés
 - modalités d'information des patients exposés
 - modalités d'information des professionnels de santé
 - modalités d'information du public
 - gestion des retours

Information des patients et risque viral

Mise en œuvre du rappel ? (2)

- **mobiliser moyens nécessaire pour recenser les patients exposés**
- **mailing** (déclaration fichier à la CNIL)
- **prévenir professionnels de santé extérieurs** (médecins traitant, LABM, établissements voisins, ...)
- **information du personnel de l'établissement**
- **gestion des retours**

Information des patients et risque viral

Comment informer ?

- **courrier**
- **proposition d'un entretien**
- **accueil sur place**
- **numéro vert** (guide de réponse)
- **médiatisation** (locale ou étendue)

Ex : découverte à l'occasion d'un AES du portage chronique VHB chez un gynécologue obstétricien (Ag HBs +, ADN viral +)

- **faut-il informer les patients ?**

soignant virémique, actes à risque, cf. biblio, test disponible, bénéfice individuel

- **patients exposés ?**

interventions chirurgicales, césariennes, épisiotomies et sutures, pas les simples consultations

- **période d'exposition ?**

collaboration avec le chirurgien, secret médical

Ex : découverte à l'occasion d'un AES du portage chronique VHB chez un gynécologue obstétricien (Ag HBs +, ADN viral +)

- **recensement des patients**

- à partir des cahiers de bloc et de salle d'accouchement
- ensemble des établissements concernés

- **information des patients**

- courrier aux 134 patientes concernées
(information, lettre pour MT, ordonnance recherche Ac anti HBc)
- numéro vert + une personne formée pour répondre

Ex : découverte à l'occasion d'un AES du portage chronique VHB chez un gynécologue obstétricien (Ag HBs +, ADN viral +)

- **information des professionnels extérieurs**

- uniquement MT par l'intermédiaire du patient

- **information du personnel de l'établissement**

- courrier + réunions de service
 - information spécifique pour le laboratoire
 - secret médical vis à vis du praticien concerné

- **information du public**

- préparation d'un communiqué de presse

Ex : découverte à l'occasion d'un AES du portage chronique VHB chez un gynécologue obstétricien (Ag HBs +, ADN viral +)

- **gestion des retours**

- recherches complémentaires
 - pour les 6 retours positifs
 - pour 5 patients pour lesquels dépistage mal réalisé
 - relance des patients non répondeurs
 - 2^e courrier à 1 mois, 3^e courrier avec AR à 2 mois
 - recherche des NPAI (aide de la CPAM)
 - 94 appels sur numéro vert

- **résultats**

- dépistage bien accepté
 - 104 dépistages / 22 vaccinées / 7 refus / 1 non retrouvée
 - pas de « fuite » dans les médias
 - 1 patiente probablement contaminée lors de sa césarienne

Information des patients et risque viral

Problèmes posés (1)

- **identification du risque**

définition d'un geste à risque chez un soignant infecté, niveau de preuve, ...

- **définition des patients exposés**

période d'exposition

- **recensement des patients exposés**

peut concerner plusieurs établissements, fiabilité des données rétrospectives, documents disponibles
faisabilité pratique du recensement, ...

Information des patients et risque viral

Problèmes posés (2)

- **recherche des patients NPAI**

moyens à mettre en œuvre

- **investigations complémentaires**

information et autorisation des patients

- **prise en charge financière du dépistage**

patient, établissement ou CPAM ?

Information des patients et risque viral

Conclusion

- **information du patient = exigence légitime**
- **application délicate en matière d'IN**
- **importance de la préparation**
 - définition précise des patients exposés
 - mobiliser moyens suffisants
 - prévoir médiatisation
- **information donnée = moyen de prévenir et de désamorcer conflits potentiels**